

Image not found or type unknown



Delai pour faire appel d'une décision du tgi

Par **titi**, le **13/05/2009** à **12:25**

Bonjour,

j'ai reçu le 9 mai de mon avocat copie d'un jugement rendu par le tribunal le 22 avril, à ce jour 13 mai je n'ai tjrs reçu de notification de jugement de l'huissier! Je voudrais savoir quelle date dois-je prendre en compte pour faire appel (délai d'un mois)! Une télévision locale ayant fait un reportage j'ai commenté ce jugement, l'avocat de la partie adverse peut donc prouver que j'étais au courant de la décision! Ma question est donc la suivante: dois-je prendre un avocat et faire appel avant le 22 mai ou dois-je attendre la notification de l'huissier même si je suis au courant du jugement?